



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

12 MARS 2018

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 05 mars 2018

Date d'affichage : 22 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, et le douze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM J.C. DEMENUS – M. JACOBBERGER – F. LUPFER - B. PY - T. SEGUIN adjoints. C. AUGÉY – S. COLLILIEUX – A.M. CHOQUET - A. GAVORY - M. HEQUET - C. HÖTTINGER - A. IPPONICH – C. LAMBOLEY – F. LIECHTELE - P. PARISOT – L. PHILIPPE – M. SEGURA – C. TOITOT – C. WURTHELE

Pouvoirs : S. DUJIN a donné pouvoir à B. PY – C. LOUVIOT a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – J. PAOLI a donné pouvoir à P. PARISOT – A. SEGUIN a donné pouvoir à S. COLLILIEUX – E. WROBEL a donné pouvoir à A. IPPONICH

Absents: MM. M. PELTIER - T. SCHLUMBERGER

M. Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire donne lecture des remerciements : suite à décès de M. Claude JEANMOUGIN, M. Michel BARBEROT et M. Jacky MECHINAUD



PRESENTATION DU PROJET DE LOGEMENT LOCATIF AU LOTISSEMENT DES ORCHAS PAR HABITAT 70

Trois terrains restent invendus sur le lotissement des Orchas représentant une surface de 5 594 m². Habitat 70 propose la réalisation de logements locatifs sur cette parcelle. Vu la configuration de la parcelle qui est en pente, une réalisation dans la commune de Trémoins a été présentée comme pouvant servir de modèle. 5 logements pourraient être proposés (4 T3 et 1 T2, mais à voir en fonction des besoins locaux réels). Il est rappelé que la demande de logement locatif reste importante sur la commune. Ces logements pourraient être inscrits dans la programmation de 2019-2020. Pour mobiliser les aides du Conseil Départemental (5 000 € par logement), la commune doit contribuer pour le même montant. Aucune décision n'est prise dans l'immédiat. Le Conseil municipal sera amené à se prononcer dans le courant de l'année 2018.



ACCUEIL DE Madame CHOQUET et MISE A JOUR DES COMMISSIONS

Madame le Maire rappelle que, par courrier du 18 janvier 2018, Madame Nathalie Horiot l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale à réception du courrier. Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces démissions sont définitives.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral Madame Anne-Marie Choquet, suivante sur la liste « ensemble, agissons pour l'avenir de Champagnéy ».

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal. Celui-ci accueille Madame Anne-Marie Choquet et valide à l'unanimité sa participation à la commission Culture et Patrimoine.

Parmi les membres de la commission d'appel d'offre 2 postes de suppléants sont vacants suite au départ de Messieurs Gérard Laroch et Daniel Charmy. Monsieur Alain Ipponich ayant proposé sa candidature, il est confirmé en tant que titulaire. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la candidature de Monsieur Thierry Seguin. Il reste une place de suppléant disponible pour un membre de la liste « Liste Dynamique Apolitique ».



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le rapport communiqué en amont aux Conseillers Municipaux a été présenté en séance et des échanges ont eu lieu notamment sur les projets d'investissement de l'année 2018. Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2018 et du processus en cours qui aboutira à la présentation du budget primitif 2018 lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, programmé pour le 9 avril 2018.



COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL ET LOTISSEMENT PRE CROISSANT

Madame Marie-Claire Faivre, Maire donne lecture du compte de Gestion 2017, pour le budget principal et le budget du lotissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion du budget communal et du Lotissement pour l'exercice 2017, dressé par Madame Aurélie Jeanpierre et Madame Nathalie Creusot, comptables du Trésor Public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.



COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

Considérant que Monsieur Michel Jacobberger, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Considérant que Marie-Claire Faivre, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour le vote du compte administratif.

Monsieur Michel Jacobberger présente le détail du compte administratif de l'exercice 2017, chapitre par chapitre et fonction par fonction, dressé par Marie-Claire Faivre, ordonnateur, à partir du budget primitif et des décisions modificatives dont la synthèse est la suivante pour le budget principal de la commune

Commune Budget Principal	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
opérations de l'exercice 2017	790 090,19	2 108 474,03	2 004 095,83	2 373 922,17	2 794 186,02	4 482 396,20
soldes exercice		1 318 383,84		369 826,34		1 688 210,18
Report 2016	90 693,11			154 792,57	90 693,11	154 792,57
totaux	880 783,30	2 108 474,03	2 004 095,83	2 528 714,74	2 884 879,13	4 637 188,77
résultats de clôture		1 227 690,73		524 618,91		1 752 309,64
Restes à réaliser fin 2017	2 326 503,10	1 226 554,00	0,00	0,00	2 326 503,10	1 226 554,00
résultats cumulés		127 741,63		524 618,91		652 360,54

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion établi par les comptables du Trésor Public de Champagny
- approuve et arrête le compte administratif 2017 tel que résumé ci-dessus.

◆◆◆ COMpte ADMINISTRATIF 2017 LOTISSEMENT PRE CROISSANT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

.../...

Considérant que Monsieur Michel Jacobberger, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Considérant que Marie-Claire Faivre, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour le vote du compte administratif.

Monsieur Michel Jacobberger présente le détail du compte administratif de l'exercice 2017, chapitre par chapitre et fonction par fonction, dressé par Marie-Claire Faivre, ordonnateur, à partir du budget primitif et des décisions modificatives dont la synthèse est la suivante pour le lotissement des Prés Croissants

Commune Budget Lotissement	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
opérations de l'exercice 2017	138 743,92	138 743,92	138 743,92	138 743,92	277 487,84	277 487,84
soldes exercice		0,00		0,00		0,00
Report 2016	138 743,92			3 251,78	138 743,92	3 251,78
totaux	277 487,84	138 743,92	138 743,92	141 995,70	416 231,76	280 739,62
résultats de clôture		-138 743,92		3 251,78		-135 492,14
Restes à réaliser fin 2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
résultats cumulés		-138 743,92		3 251,78		-135 492,14

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement
- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion établi par les comptables du Trésor Public de Champagney
- approuve et arrête le compte administratif 2017 du lotissement tel que résumé ci-dessus.



PROJET DE SECURISATION PIETONNIER AU BAN

La circulation des piétons, l'évacuation des eaux pluviales, la circulation des voitures sur la RD619 à proximité de l'arrêt de bus situé au niveau du Chemin du Lac posent problèmes de sécurité et nécessitent des aménagements. Plusieurs options ont été étudiées et le dossier a été examiné par la commission travaux le 6 mars 2018. Le coût des travaux est évalué à 64 347 € hors taxes, dont 3 360 € pour la maîtrise d'œuvre (77 217 € TTC), montant auquel il faudra ajouter une acquisition foncière auprès des riverains (discussions en cours). Des subventions pourront être sollicitées auprès du Conseil Départemental (voirie et amendes de police) et de l'Etat, dans le cadre de la DETR.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide le projet de sécurisation des piétons au Ban et le plan de financement présentés en séance

.../...

dépenses prévisionnelles		recettes prévisionnelles		
	estimation AVP (en € HT)		montant	% du total HT
Maîtrise d'œuvre	3 360			
installation du chantier	6 450	Département 70 dont amendes de police (montant à confirmer)	9 652	15%
travaux préparatoires	1 920			
traitement des eaux pluviales / canalisations	16 765	DETR / FSIL (taux et montant à confirmer)	25 739	40%
terrassment et structure	8 400		35	
travaux de finition	22 948	total subventions espérées	390.9	55%
Contrôle	1 600			
imprévus	2 904	Autofinancement	28 956	45%
TOTAL HT	64 347	total	64 347.2	100%
estimation TVA 20 %	12 869			
<i>acquisition foncière</i>	<i>5 000</i>	FCTVA en 2020	10 555.5	
Total TTC	82 217	autofinancement total (sur TTC)	36 270.1	

- autorise Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental
- autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet
- acte le fait que ce projet sera intégré dans le budget primitif 2018



AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2018

Suite au débat d'orientation budgétaire où les projets d'investissement pour l'année 2018 ont déjà été évoqués, Madame le Maire revient sur plusieurs projets en cours d'étude. La toiture du bâtiment abritant la médiathèque et les archives de la Maison de la Négritude est en mauvais état, des infiltrations d'eau existent depuis plusieurs années. Le coût du remplacement de la toiture est évalué entre 30 000 € HT (bac acier) et 50 000 € HT (inox).

L'absence de toilettes à la Maison de la Négritude pose problème pour l'accueil du public. La création de toilettes publiques dans l'espace du Centre-bourg a été évaluée à environ 50 000 €.

En attendant la présentation du budget primitif 2018 et une étude plus approfondie de ces projets et de leurs possibilités de financement, Madame le Maire propose de reporter le débat et la validation de ces projets à une séance ultérieure du Conseil Municipal.



OUVERTURE DE CREDIT AU CHAPITRE 67 ARTICLE 6712

Suite au jugement du Tribunal administratif (Audience du 18 janvier, lecture du 8 février), sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits au chapitre 67, article 6712 à hauteur de 4 900 € pour payer la condamnation due à Monsieur Parisot dans l'affaire du retrait de son permis de construire. Le Conseil municipal acte le fait que ces crédits seront repris dans le budget primitif 2018.



INFORMATIONS DIVERSES

RD4 : étant donné l'impact du projet de déplacement du magasin Colruyt sur l'aménagement à prévoir sur la RD4 et le retard pris dans ce projet, Madame le Maire informe le Conseil Municipal du report des travaux d'aménagement de la RD4 dans la partie qui va de la rue Anne Franck à la rue Louis Pergaud qui avaient été programmés pour la période 2017-2018.

.../...

Mme Béatrice Py évoque une proposition reçue dans le cadre de l'opération « une idée pour mon quartier », d'organiser des échanges de savoirs. Une réunion publique va être organisée à ce sujet le 13 avril à 19h.

Mme Béatrice Py évoque ensuite la volonté des producteurs agricoles locaux de mettre en place un marché hebdomadaire sur la place Charles de Gaulle dès cette année. Par ailleurs ces mêmes producteurs portent à moyen terme un projet de magasin à Champagny. Le marché est un moyen de commencer à faire leur clientèle.

Mme Catherine Toitot évoque le marché qui aura lieu aux Ballastière sur 4 dimanches pendant les vacances d'été, impliquant 17 exposants.

Madame le Maire évoque le projet de labellisation « Station Verte » qui avait été présentée par Monsieur Jean-Jacques Sombsthay en Conseil Municipal. Vu l'intérêt d'avoir une approche plus large que celle de la commune, cette question est en cours d'étude par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, qui est compétente en matière de tourisme.

Concernant la participation citoyenne dans le cadre de la lutte contre les cambriolages, un retour intéressant de plus de 20 candidats est à signalé suite à la réunion publique. Une rencontre est en cours d'organisation fin avril avec les volontaires.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier qu'elle a reçu de la Poste concernant la réorganisation des horaires d'ouverture du bureau de poste de Champagny qui aboutit à la fermeture du samedi matin. Madame le Maire entend protester contre cette fermeture du samedi, qui ne semble pas correspondre aux besoins de la population active de Champagny qui est peu disponible les jours de semaine pour certaines démarches, en particulier pour avoir accès aux services de la Poste.

Madame Christine Hottinger rappelle qu'à l'occasion du retour des beaux jours, il serait utile de faire un rappel concernant les nuisances sonores et les horaires autorisés pour faire fonctionner les outillages de tontes et débroussaillage.

Madame le Maire clôture la séance en remerciant les organisateurs des différentes manifestations de ce début d'année 2018 et en particulier ceux qui ont œuvré à l'exposition artistique, au carnaval de l'école maternelle et rappelle la nécessité de se présenter à l'heure pour les membres du Conseil Municipal qui participent à la visite de l'Assemblée Nationale le 27 mars prochain.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21 heures 20**

**Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE**



